



PROCÉDURES DE PAIEMENT DE LA FACTURE SCOLAIRE

Composition de la facture scolaire de l'accueil

La facture scolaire de l'accueil comprend majoritairement le coût des effets scolaires (cahiers d'exercices, photocopies, l'agenda, frais d'encadrement à l'élève) et les frais d'inscription à un programme, à une option ou une concentration.

Moment de la réception de la facture

À la suite des résultats des cours d'été, une facture provisoire sera déposée sur le portail de votre enfant le 7 août. Une facture finale, avec possibilité de modifications si nécessaire, sera remise à l'élève lors de sa journée d'accueil.

Estimation des coûts de la facture scolaire 2023-2024

Afin de vous donner un aperçu du coût de la facture scolaire, voici quelques précisions :

1) Coût moyen approximatif pour les effets scolaires :

- 1^{re} secondaire : 216 \$
- 2^e secondaire : 241 \$
- 3^e secondaire : 157 \$
- 4^e secondaire : 172 \$
- 5^e secondaire : entre 86 \$ et 192 \$

Ces montants sont sujets à changements. Les frais d'inscription à un programme, à une option ou une concentration, les frais pour l'adaptation scolaire, le parascolaire, les sorties et voyages et autres activités ne sont pas considérés, ici.

En plus du prix des effets scolaires, vous devez ajouter le coût d'inscription choisi ci-bas, s'il y a lieu.

2) Coût d'inscription au programme/option/concentration

Football	PEI	Hockey concentration	Hockey LHPS
(300 \$ - 300 \$) 0 \$ Pour l'option	(355 \$ - 300 \$) 55 \$	(1750 \$ - 300 \$) 1450 \$	(4070 \$ - 300 \$) 3770 \$
Multisports et plein-air			
1 ^{re} et 2 ^e secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e et 5 ^e secondaire	
(270 \$ - 270 \$) / (275 \$ - 275 \$) 0 \$	(360 \$ - 300 \$) 60 \$	(460 \$ - 300 \$) 160 \$	

Le ministère de l'Éducation (MEQ) subventionne jusqu'à 300\$ par élève, les frais d'inscription de 2023-2024 avec la mesure 15232.

Mode de paiement

Avec l'ère très avantageuse du paiement informatisé, nous demandons le **paiement par Internet** via votre compte bancaire ou de caisse. Ainsi, nous évitons la manipulation de l'argent, de cartes et de chèques.

Important :

Le numéro de référence utilisé pour le paiement Internet, figurant sur la facture de l'élève, est unique pour chaque parent. Utiliser celui du parent payeur.

Il faut considérer 48 heures, en jours ouvrables, avant que votre paiement Internet soit enregistré dans le dossier de l'élève prouvant le versement. Si ce délai n'est pas respecté, nous vous demanderons le reçu imprimé de votre paiement qui sera à présenter lors de la journée d'accueil, si, par exception, le paiement n'a pas été fait avant le 18 août.

En cliquant sur le lien qui suit, vous accéderez au document explicatif sur la procédure de paiement par Internet nommée *paiement par Internet – effet scolaire*.

https://pal.cssdd.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/07/Paiement-Internet_VERSION-2023-2024.pdf

Moments pour effectuer un paiement

Afin que l'élève reçoive ses cahiers d'exercices et son agenda à l'accueil, vous devez payer tout solde antérieur et payer la facture scolaire PROVISOIRE 2023-2024, en totalité, au plus tard le 17 août. Cette facture sera disponible sur le portail de votre enfant le 7 août. Une facture ajustée, s'il y a lieu, sera remise à l'élève lors de sa journée d'accueil. Cependant, pour les élèves inscrits à un programme, une option ou une concentration, le **total de son état de compte** peut être payé en plusieurs versements Internet, selon ce tableau.

Date	Football (2 versements)	PEI (2 versements)	Hockey concentration (5 versements)	Hockey LHPS (6 versements)	Multisports Plein air (2 versements)
17 août	50%	50%	20%	16.67%	50%
21 septembre	50%	50%	20%	16.67%	50%
19 octobre			20%	16.67%	
20 novembre			20%	16.67%	
18 janvier			20%	16.67%	
22 février				16.65%	

Pour toute situation particulière, veuillez communiquer avec Isabelle Cyrenne, gestionnaire administrative, par courriel à : isabelle.cyrenne@cssdd.gouv.qc.ca. Une entente de paiement peut être établie.